60 (2014-2015) — N° 18

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

10 DÉCEMBRE 2014

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 *

AMENDEMENT

proposé par

MM. Dodrimont, Jeholet, Lecerf, Mme De Bue et M. Maroy

2e session de la 10e législature
* Voir Doc. **60** (2014-2015)— Nos 1, 1*bis* à 17

site internet : www.parlement-wallon.be
courriel : courriel@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015

AMENDEMENT

À la liste des programmes annexée au projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2015, sont apportées les modifications suivantes au programme 16.02 :

– le montant des crédits pour l'AB 12.14 s'établit, en crédits d'engagement, à 200 au lieu de 170 et en crédits de liquidation à 100 au lieu de 85;

– le montant des crédits pour l'AB 63.04 s'établit, en crédits d'engagement, à 250 au lieu de 212 et en crédits de liquidation à 333 au lieu de 283;

– le montant des crédits pour l'AB 41.03 s'établit, en crédits d'engagement, à 2 722 au lieu de 2 790 et en crédits de liquidation à 2 725 au lieu de 2 790.

JUSTIFICATION

Les mesures d'aménagement du territoire et d'urbanisme liées au Plan Habitat Permanent ont un impact social positif. Il y a lieu de maintenir les crédits affectés à cette politique tels qu'ils étaient en 2014.

PH. DODRIMONT

P.-Y. JEHOLET

P. LECERF

V. DE BUE

O. MAROY